

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 26/03/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Claude AURIAS (représente Virginie BONNET-FERRAND),
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL**

**Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Virginie
BONNET-FERRAND représentée par Claude AURIAS, Matthieu SALEL (donne pouvoir à
Cécile DUCHAMP), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,**

N° 03

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Laurent UGHETTO

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-D2024_03-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-D2024_03-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 et M57
Vu le compte de gestion du Comptable Public 2023
Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 d'un montant de **1 838 262.29**

DIT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 d'un montant de **152 328.31 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur le budget 2024, conformément à l'instruction budgétaire.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240404-D2024_03-DE